SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DU TERRITOIRE DE BELFORT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

SOMMAIRE

L'**organisation** du SMTC 4

L'**activité** 2018 10

La **communication** en 2018 22

Bilan annuel de l'offre **Triple- Play** : bus, vélo et voiture en libre-service 24

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DU TERRITOIRE DE BELFORT
UNE INSTANCE AU SERVICE DE LA MOBILITÉ TERRITORIALE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort a la responsabilité d'organiser et de mettre à disposition un service public de transport en commun de personnes. Cas unique en France, sa compétence couvre l'ensemble du département.

ORGANISATION

Le SMTC est l'autorité organisatrice de mobilité durable du Territoire de Belfort.
En 2003, le ressort territorial (ex PTU) représentait 54 communes soit 127 120 habitants.
Depuis l'adhésion des communautés de communes en lieu et place des communes, le ressort territorial couvre la totalité du département, soit 102 communes (environ 145 000 habitants), ce qui est unique en France. Le syndicat a pour objet l'organisation et l'exploitation des transports collectifs dans le Territoire de Belfort sur le périmètre des communes et EPCI membres.

Dans un souci de développement durable, il met en oeuvre une politique globale de transport favorisant le transport collectif et adaptée tout autant à la pendularité qu'aux nouveaux modes de vie.

Afin de favoriser l'intermodalité, il développe une offre innovante et diversifiée prenant en compte la totalité de la chaîne de déplacements. A cet effet, il réalise et gère les infrastructures et équipements affectés au transport, il met en place des services et des outils de décision tels que les comptes de déplacements, les services de conseil en mobilité pour les collectivités et services d'information multimodale.

LA LOI NOTRE, VERS UNE RÉORGANISATION DES STATUTS DU SMTC

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique a amené le SMTC à renouveler ses instances.

A partir du 1er janvier 2017, les communautés de communes du Territoire de Belfort ont dû fusionner :

- la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) avec la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse (CCTB) pour devenir le **Grand Belfort Communauté d'Agglomération**
- La Communauté de Communes de la Haute Savoureuse avec la Communauté de Communes du Pays Sous Vosgien pour devenir la **Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS)**

Aucun changement n'a été opéré pour la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST).

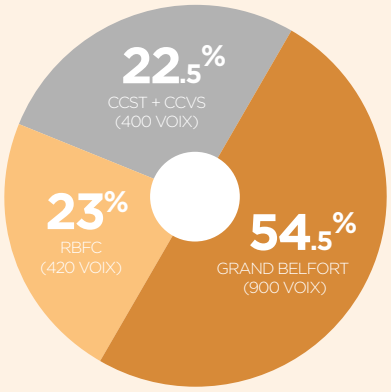

— *Répartition au sein du SMTC*

Deuxième effet de la loi NOTRE, à partir du 1er septembre 2017, la **Région Bourgogne-Franche-Comté** (RBFC) s'est substituée au Conseil Départemental entrainant une réorganisation des statuts et une nouvelle répartition des voix au sein du SMTC.

FONCTIONNEMENT

Le conseil syndical (depuis le 01/09/2017)

Le conseil syndical du SMTC est composé de 30 délégués répartis ainsi :

- **14 délégués** pour le Grand Belfort Communauté d'Agglomération
- **6 délégués** pour la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST)
- **4 délégués** pour la Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS)
- **6 délégués** pour la Région Bourgogne-Franche-Comté (RBFC)

Décisions du conseil syndical

Le conseil syndical prend ses décisions à la majorité des voix détenues par les délégués représentés. La fréquence des réunions est au moins trimestrielle afin d'assurer un suivi administratif et financier efficace.

Les délégués du SMTC détiennent un nombre total de 1 800 voix réparties entre les trois « collèges institutionnels » que sont la Région Bourgogne-Franche-Comté (RBFC), le Grand Belfort Communauté d'Agglomération et le groupe « Communautés de Communes » (CCST et CCVS).

Le bureau

Le bureau est composé de 8 membres dont :

- 4 pour le Grand Befort Communauté d'Agglomération
- 2 pour les Communautés de Communes
- 2 pour la Région Bourgogne-Franche-Comté

Le bureau peut recevoir la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

du vote du budget de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,

de l'approbation du compte administratif,

des dispositions à caractère budgétaire des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat,

de l'adhésion du syndicat à un établissement public,

de la délégation de la gestion d'un service public,

les questions qui requièrent un vote à la majorité qualifiée.

LE CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU TERRITOIRE DE BELFORT
COMPOSITION ET ORGANIGRAMME

LE PRÉSIDENT, SON RÔLE

Le Président est l'organe exécutif du syndicat.
Il prépare et exécute les délibérations du conseil syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du syndicat. Le Président est le chef des services du syndicat. Il est seul chargé de l'administration du syndicat, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du bureau.
Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature, au directeur général des services. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

LES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

Le Président : Bernard GUILLEMET
Le bureau : 8 membres dont 5 vice-présidents

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Jacqueline BERGAMI
Jacques BONIN
Loubna CHEKOUAT
Miltiade CONSTANTAKATOS
Jean-Pierre CUENIN
Yves GAUME
Bernard GUILLEMET
Tony KNEIP
Mustapha LOUNES
Jean-Claude MARTIN
Michel MERLET
Alain PICARD
Gérard PIQUEPAILLE
Bernadette PRESTOZ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

Jacques ALEXANDRE
Anissa BRIKH
Sophie GUYON
Jean-Louis HOTTLET
Robert NATALE
Cédric PERRIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

Christian CODDET
Jean-Louis DEMEUSY
Guy MICLO
Didier VALLVERDU

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Myriam CHIAPPA-KIGER
Maude CLAVEQUIN
Francis COTTET
Salima INEZARENE
Michel NEUGNOT
Frédéric PONCET

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DU TERRITOIRE DE BELFORT

ORGANIGRAMME

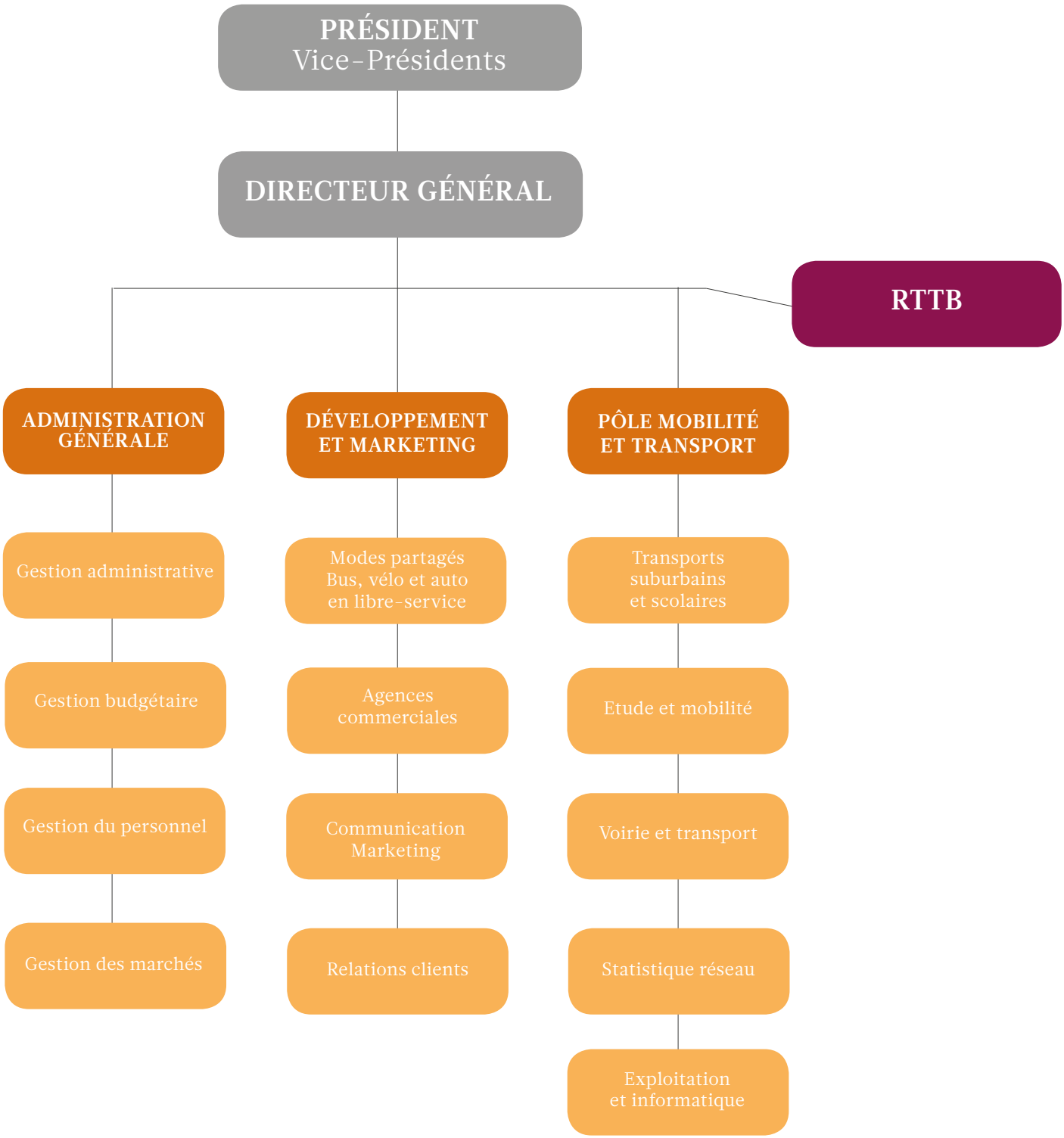

— *Organigramme du SMTC*

OPTYMO
UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE SES USAGERS

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort a pour compétence la gestion et l'organisation du transport sur l'ensemble du Territoire de Belfort. A cette entité est associée la Régie des Tranports du Territoire de Belfort (pour le réseau urbain) et des transporteurs indépendants (pour le réseau suburbain).
Ainsi le réseau est composé de nombreux collaborateurs.

	EFFECTIFS	DONT PERSONNEL ROULANT
Régie des Transports du Territoire de Belfort (RTTB)	185	135
Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC)	22	-
Sous-traitance	112	99
TOTAL	319	234

LES ÉQUIPEMENTS

POUR LE RÉSEAU URBAIN:
- **52 autobus** standards
- **6 autobus** articulés
- **2 minibus**

POUR LE RÉSEAU SUBURBAIN :
- **1 minibus**
- **80 cars**
- **15 low entry**

DES VÉLOS EN LIBRE-SERVICE :
- **270 vélos**

répartis sur 31 stations

DES AUTOS EN LIBRE-SERVICE :
- **78 véhicules**

(Peugeot 207+ et 208, Renault Mégane Estate, Peugeot 308 SW et Peugeot Bipper)

LA POLITIQUE DE MOBILITÉ

Depuis la création de la marque Optymo en septembre 2007, l'approche « service client » est au centre de la politique du SMTC et doit rester un élément structurant de la politique de mobilité. Optymo c'est une rupture radicale avec le monde du transport en commun. L'approche client que nous avons développée permet d'optimiser l'offre de transports en commun en ajustant la production de l'offre aux besoins sociaux et territoriaux.

La révolution Optymo a pu être déployée en totalité en 2013. L'action menée constitue la mise en application des décisions annoncées dans le contrat de mobilité de 2008. Pour rappel, ce document fixait les grands enjeux et les orientations du SMTC pour satisfaire les objectifs politiques définis, à savoir : augmenter le pouvoir d'achat des ménages, lutter contre l'exclusion, préserver la santé publique et garantir un développement équilibré des territoires.

Le système Optymo a donc été conçu et déployé progressivement. Les lignes de bus urbaines et suburbaines ont été profondément remaniées selon un schéma de dessertes et les fréquences ont été adaptées aux flux des utilisateurs.

Depuis avril 2013, nous avons mis à disposition 270 vélos en libre-service (VLS) répartis sur 31 stations couvrant l'ensemble de la ville de Belfort ainsi que les communes de Bavilliers, Essert, Offemont et Valdoie.
L'offre vélo a connu à son lancement (avril 2013), un vif succès. Cela tient essentiellement au choix fait du Pass Optymo qui permet, sans démarche particulière, d'offrir à nos clients de nouveaux services basés sur l'intermodalité et la simplicité du système.

Ce même Pass a permis depuis décembre 2013, à nos clients de pouvoir souscrire à notre offre d'Auto en Libre-Service (ALS), dernier volet de notre offre Triple Play. Aujourd'hui, 78 voitures: citadines, familiales et utilitaires sont mises à la disposition de nos utilisateurs sur Belfort, Danjoutin, Bavilliers, Essert, Cravanche,Valdoie et Offemont.

L'offre de transport mise en place par le SMTC couvre l'ensemble du département avec des niveaux de service en adéquation avec la densité de population. Cette offre est confiée à divers intervenants :

LE RÉSEAU URBAIN

Depuis le 1er janvier 2007, le SMTC a confié l'exploitation du réseau de transport des lignes urbaines à la Régie des Transports du Territoire de Belfort (RTTB). La RTTB exploite actuellement un réseau de 135 kilomètres de lignes urbaines, composé de 6 lignes régulières et 304 points d'arrêts, du lundi au samedi de 5h30 à 23h30.

LE RÉSEAU SUBURBAIN ET SCOLAIRE

Depuis la refonte du réseau en 2016, cinq transporteurs assurent l'offre de transports. Elle se décline en :

- 7 lignes principales, cadencement à l'heure et renforcement à la demi-heure aux heures de pointe en période scolaire,
- 12 lignes secondaires à raison de 3 allers/retours par jour du lundi au samedi,
- 4 lignes spécifiques pour les dimanches et jours fériés à raison de 2 allers/retours,
- des renforcements à destination des scolaires (lignes ouvertes à tout public),
- une ligne directe par autoroute de Belfort Gare à Montbéliard Acropole à raison de 6 courses par jour.

LES RPI

Il existe 20 organisateurs secondaires de transport scolaire, dont :

» 17 communes ou syndicats de communes qui organisent le transport des élèves scolarisés dans l'enseignement du 1er degré (primaire et maternelle).
Le SMTC prend en charge 50 % du coût du transport sur présentation des factures des transporteurs.

» 3 organisateurs secondaires nous ont confié le marché de transport scolaire qu'ils organisaient auparavant. Ce marché est inclus dans le marché réseau scolaire.

LE RÉSEAU TPMR

Ce service spécifique est réservé aux personnes à mobilité réduite, justifiant d'un taux d'invalidité de 80%. Le marché a été reconduit depuis janvier 2016 avec la société GIHP pour une durée de 3 ans. Les trajets sont possibles dans tout le département du Territoire de Belfort, sur réservation, d'adresse à adresse, du lundi au samedi de 8h à 18h30 (sauf les jours fériés). Le coût du trajet est de 2 euros avec le Pass Optymo.

LE VÉLO ET L'AUTO EN LIBRE-SERVICE

Ces services complémentaires complètent l'offre de mobilité globale, dite Triple-Play, et sont exploités en direct, par le SMTC, concernant l'auto en libre-service (ALS) et par la RTTB pour le vélo en libre-service (VLS).

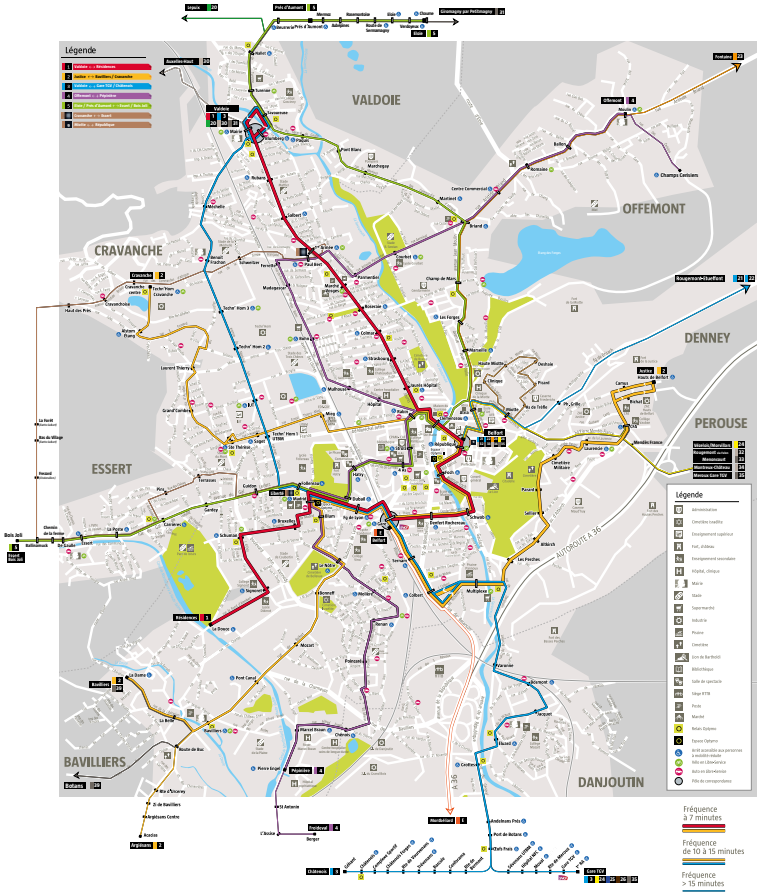

— *Réseau urbain Optymo*

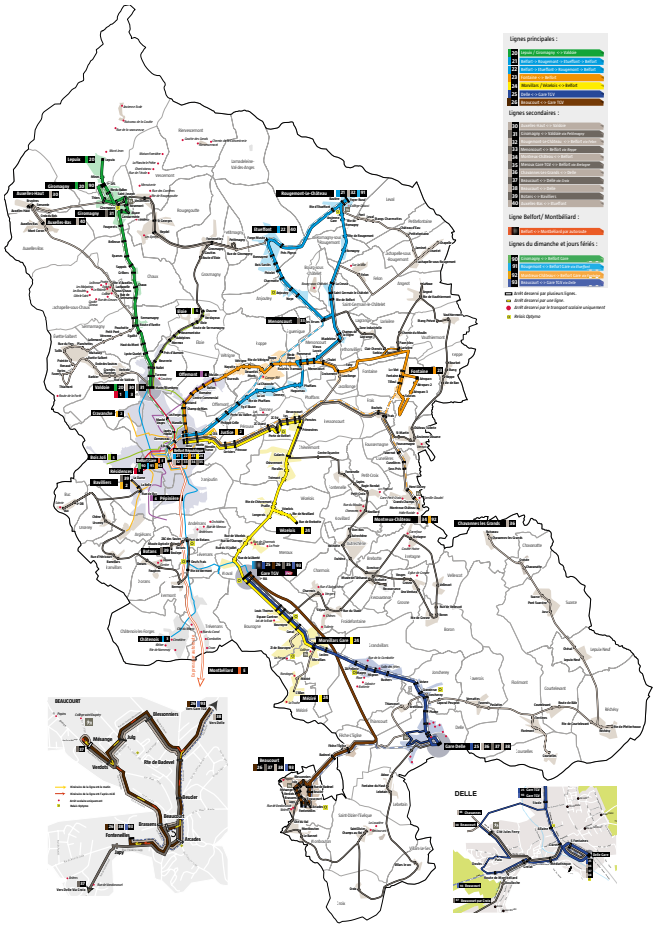

— *Réseau suburbain Optymo*

LES CHIFFRES SIGNIFICATIFS DU RÉSEAU OPTYMO

- **5 377 106** kms en 2018 tous services confondus (lignes régulières urbaines et suburbaines, scolaires et TPMR), soit une baisse de -0.3% par rapport à 2017
- **8 635 439** voyages en 2018 soit une hausse de +1.6% par rapport à 2017
- **145 000** habitants desservis, soit la totalité du département
- **23 724** voyages par jour
- **150** bus et cars mobilisés chaque jour
- **82 941** titulaires du pass Optymo
- **3 982** utilisateurs du vélo
- **100 117** locations de vélos en libre-service en 2018 soit +10.7%
- **3 948** utilisateurs de la voiture
- **26 258** locations d'autos en libre-service en 2018.
  Des résultats en augmentation : +10.5% par rapport à 2017

LES CLIENTS

Afin de répondre aux objectifs affichés dans le contrat de mobilité, le SMTC s'est toujours engagé à mettre l'usager au coeur de sa politique de développement.
Aujourd'hui, plus de 50 % de la population du Territoire de Belfort est équipée d'un Pass Optymo.

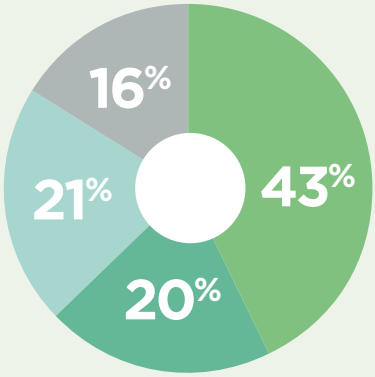

Déc. 2009

- PASS SCOLAIRE RESTREINT (4 408)
- PASS SCOLAIRE (6 002)
- PASS OPTYMO TARIF RÉDUIT (5 585)
- PASS OPTYMO TARIF NORMAL (12 142)

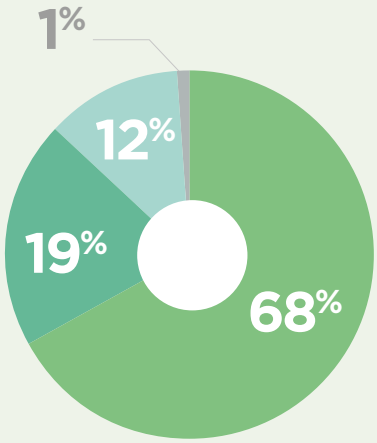

Déc. 2018

- PASS SCOLAIRE RESTREINT (852)
- PASS SCOLAIRE (9 702)
- PASS OPTYMO TARIF RÉDUIT (16 085)
- PASS OPTYMO TARIF NORMAL (56 302)

— *Répartition par profil du portefeuille client (2009/2018)*

En 2018, 3 327 nouveaux clients ont fait leur Pass Optymo.

Au 31 décembre 2018, le nombre de cartes valides était de 82 941, ce qui constitue un taux d'équipement de plus de 50 % de la population soit plus que l'objectif qui était assigné au SMTC.

24 263 porteurs de la carte ont utilisé le réseau.
en décembre 2018. Ils ont réalisé 618 445 voyages, soit une moyenne de 25.5 voyages/mois/pass utilisé.

LES VOYAGES

En 2006, année de référence avant la réorganisation, le réseau totalisait 4,8 millions de voyages, dont 3.6 sur le pôle urbain, soit 48 voyages par an et par habitant. En 2014, le réseau a dépassé les 9,4 millions de voyages dont près de 7.3 millions sur le pôle urbain, soit une progression globale de 103 %.

Les restructurations sucessives du réseau de 2014, 2015 et 2016 ont eu un impact sur la fréquentation du réseau. Le total des voyages en 2017 était de 8 501 397, ce qui représentait une baisse d'un peu plus de 431 000 voyages par rapport à 2015.

En 2018, la fréquentation est en hausse pour la deuxième année consécutive et montre une augmentation de 1.6% par rapport à N-1, ce qui tend à prouver que les différentes restructurations sont désormais assimilées par les usagers.

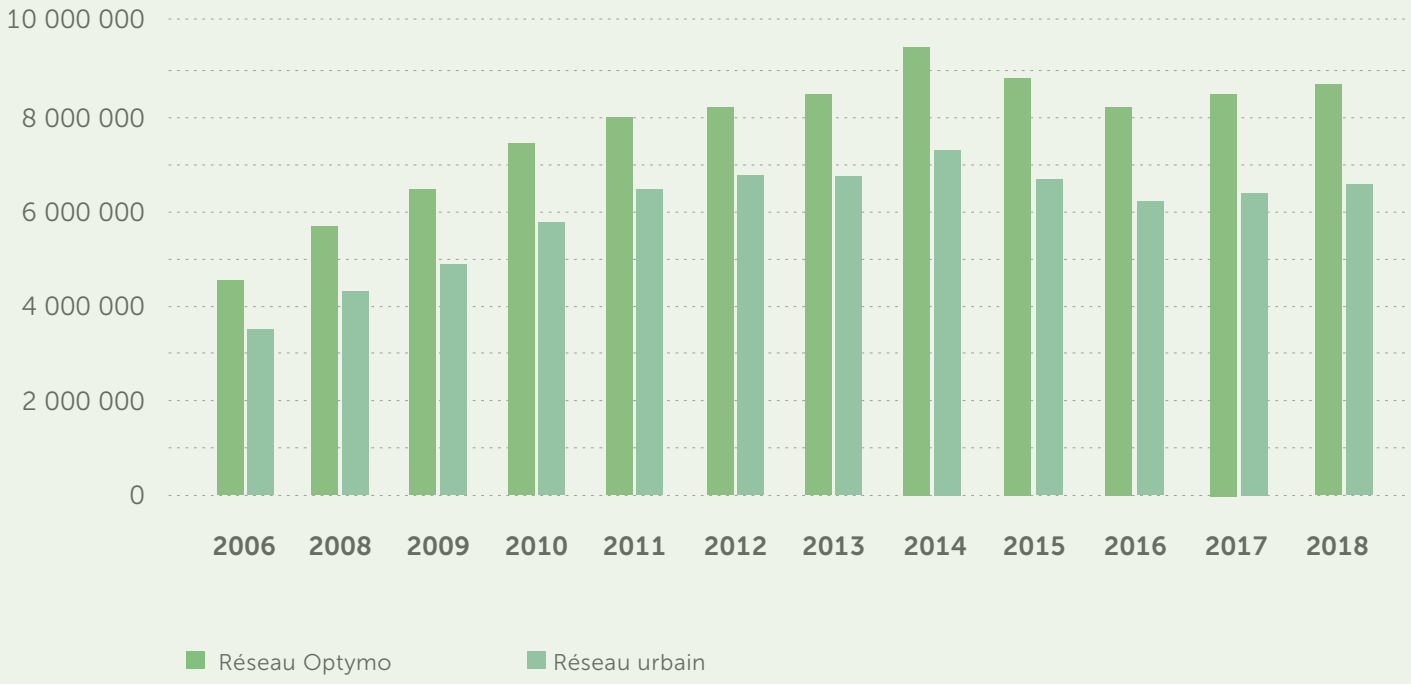

— *Fréquentation en nombre de validations*

LES KILOMÈTRES

Depuis 2015, la production kilomètrique est en baisse. En 2016, elle représentait une diminution de - 8.9% par rapport à l'année précédente.

En 2018, la production kilométrique est restée stable par rapport à 2017: -0.3% (5 377 106 en 2018 contre 5 392 419 en 2017).

On comptabilise :

- Sur le réseau urbain : 3 033 478 kilomètres contre 3 020 151 en 2017
- Sur le réseau suburbain : 1 763 062 kilomètres contre 1 762 710 en 2017.

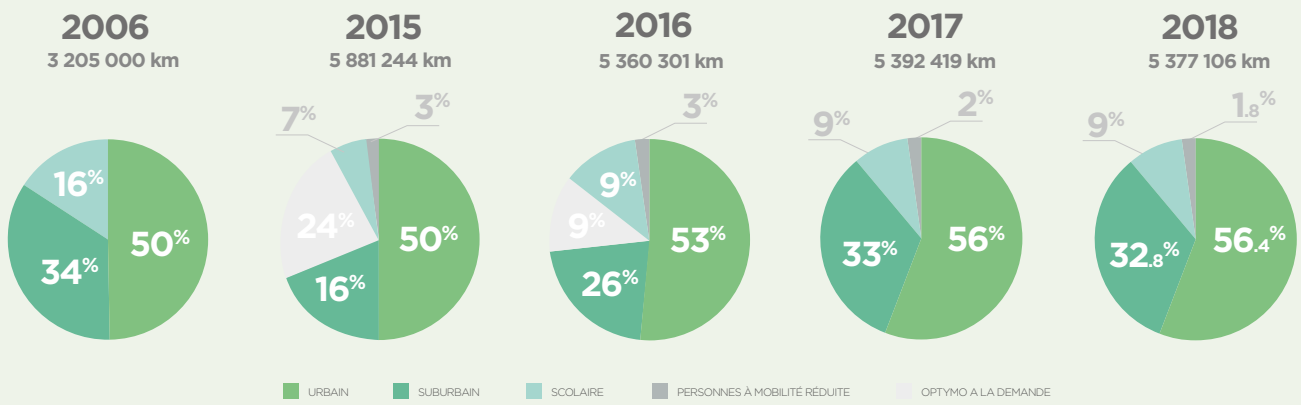

— *Répartition des kilomètres en fonction des services*

LA TARIFICATION

En 2006, il y a eu une baisse massive des tarifs et la suppression des 3 zones tarifaires. Un tarif unique pour l'ensemble des habitants du Territoire de Belfort.

Au 1er janvier 2015, les tarifs ont été revus à la hausse, uniquement sur le prix du trajet, le plafond mensuel, le ticket 1 trajet, le ticket jour, le ticket hebdo, le ticket 10 voyages et le ticket groupe (5 à 15 personnes). Par ailleurs, la gratuité est offerte à tous les collégiens et lycéens pour les trajets scolaires, soit 1 aller et retour par jour (du lundi au samedi 13h, en périodes scolaires).

	PASS OPTYMO	PASS OPTYMO TARIF RÉDUIT	TICKET SMS	TICKET 1 TRAJET	TICKET JOUR	TICKET HEBDO	TICKET 10 VOYAGES	TICKET GROUPE 5 À 15 PERSONNES
TARIF OPTYMO (depuis 2006)	0,80 €/ trajet	0,80 €/ trajet	1,50 € + coût SMS	1,50 €	3 €	12 €	10 €	de 4 à 12 €
TARIF OPTYMO (au 01/01/2015)	1 €/trajet	1 €/trajet	1,50 € + coût SMS	1,50 €	3,60 €	14 €	12 €	de 5 à 15 €
PLAFOND (au 01/01/2015)	34 €/mois	11 €/mois	-	-	-	-	-	-

LE VERSEMENT TRANSPORT

La loi du 11 juillet 1973 a donné aux collectivités locales ou à leurs groupements la faculté d'instituer un versement, à la charge des employeurs de + de 9 salariés, destiné à financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement des transports en commun. Au 1er janvier 2016, le seuil a été relevé à 11 salariés. Le SMTC a instauré le versement transport (VT) depuis 1979.

Principale ressource du SMTC, il représente environ 75 % de ses recettes. Pour mémoire, il s'agit d'un impôt prélevé sur la masse salariale des entreprises ayant leur siège sur le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité (ancien PTU). Le taux du VT est fixé librement par la collectivité dans la limite d'un plafond voté par une loi de finances et intégré au CGCT.
Le taux de versement transport est resté identique alors que l'offre de transport a globalement été renforcée depuis 2007 et que des travaux d'aménagement tels que les voies réservées ont été réalisés sur le périmètre de transport urbain qui est aujourd'hui étendu à tout le département.

Depuis la loi de finances de 2004, les autorités organisatrices de + de 100 000 habitants, qui ont décidé de réaliser une infrastructure de transport en mode routier ou guidé ont la possibilité de porter leur taux de VT à 1.75 %. Ce taux peut être majoré de 0.05 % pour les syndicats mixtes auxquels ont adhéré des communautés d'agglomération. Ils peuvent procéder à l'augmentation 5 ans avant le démarrage du projet.

Aussi, afin de financer le projet Optymo phase 2, il avait été décidé, lors du conseil syndical du 23 mars 2010, de relever le taux du versement transport en le passant de 1.05 % à 1.50 % puis à 1.70 % le 1/07/2012. Cela a permis d'assurer une partie des ressources nécessaires au développement des transports dans tout le département.
Si les recettes totales du VT ont augmenté en 2013 par rapport à 2012, c'est d'abord en raison du relèvement du taux pour une année pleine. En 2014, le SMTC enregistrait une recette bien en deçà de ce qui était attendu : - 1 263 661.41 €.
En 2015, cette baisse se confirmait avec une recette inférieure de 561 707 € par rapport à ce qui était attendu.

Ayant pour assiette la masse salariale brute, le VT est directement touché d'une part par le ralentissement de l'activité économique et d'autre part par les délais de paiement accordés aux entreprises par l'Urssaf.

En 2017, l'embellie économique ainsi que le transfert de l'hôpital permettent d'avoir une recette supérieure de 281 975.31 € par rapport à celle attendue. En 2018, la croissance du VT a continué.

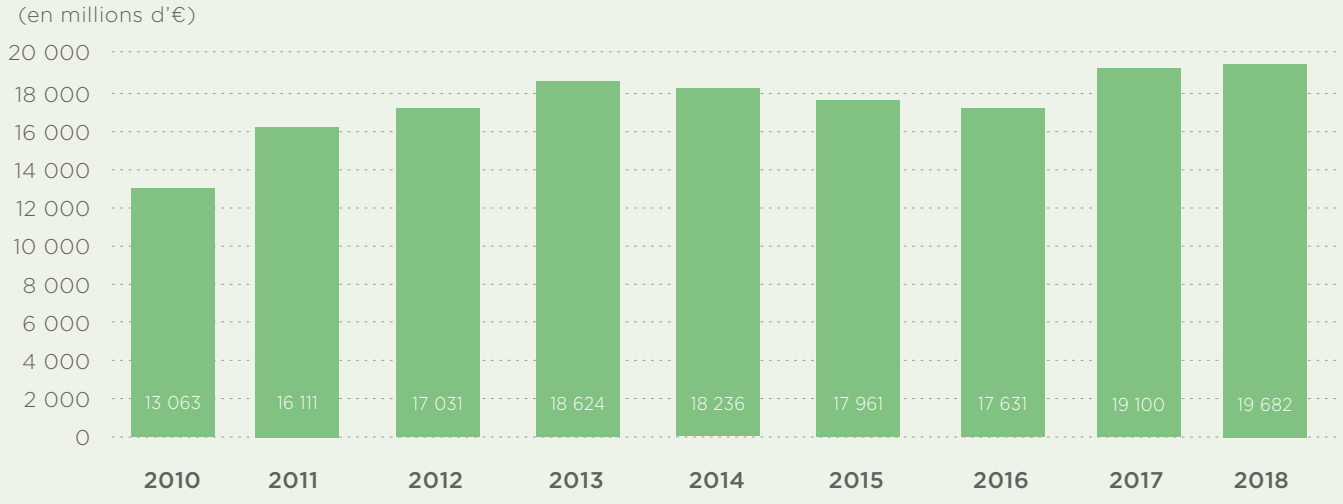

— *Evolution du versement transport (2010 à 2018)*

PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES COMPTES (EN M€)

2018

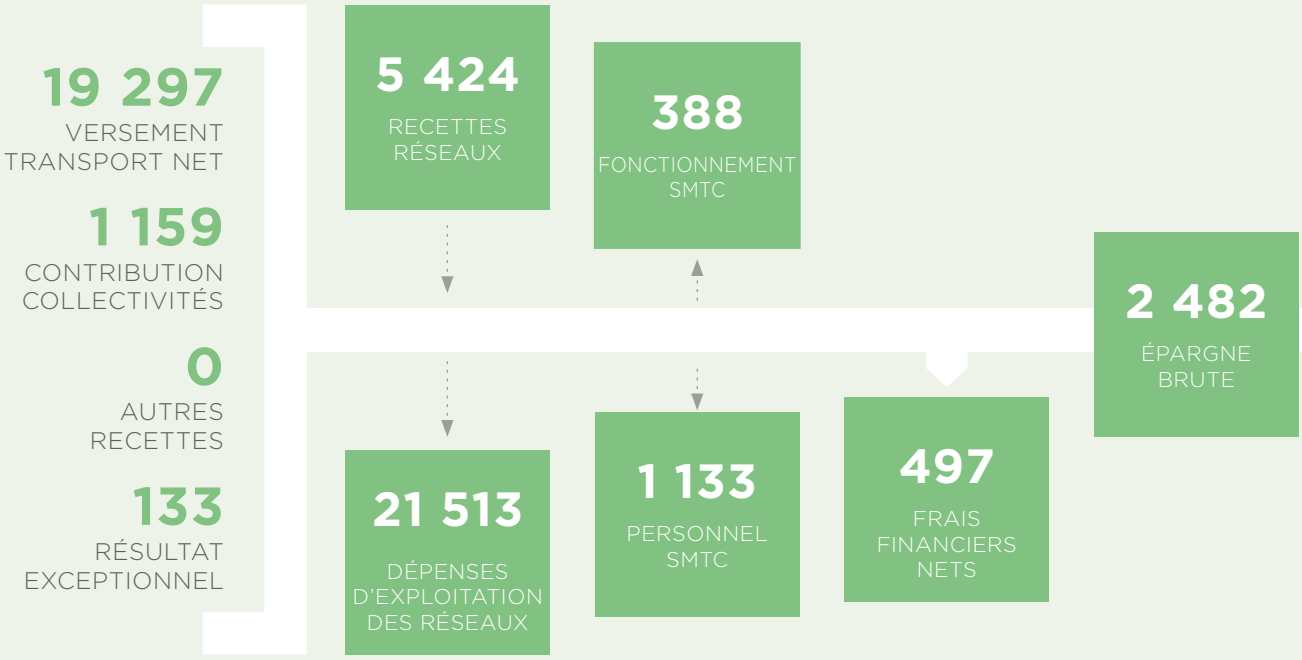

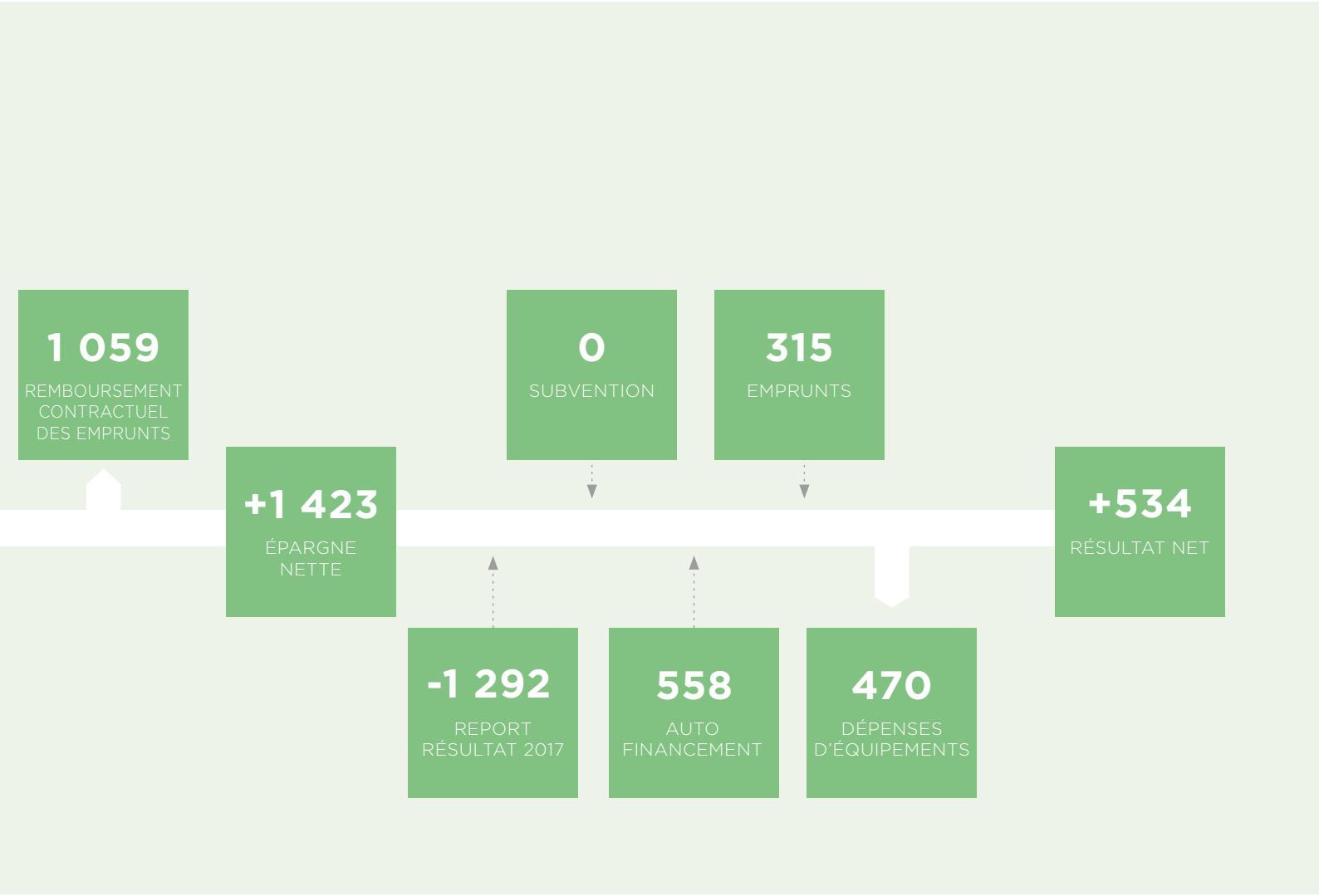
1 059
REMBOURSEMENT CONTRACTUEL DES EMPRUNTS
+1 423
ÉPARGNE NETTE
0
SUBVENTION
315
EMPRUNTS
-1 292
REPORT RÉSULTAT 2017
558
AUTO FINANCEMENT
470
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS
+534
RÉSULTAT NET

PRÉSENTATION HARMONISÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF

	2018
Versement transport net	19 297 273
Recettes réseaux	5 424 276
dont recettes billetterie + fraude	*2 933 152*
Participation CG90	859 650
Participations diverses	139 780
Participation RFC+CJS	160 000
Produits divers	0
Résultat exceptionnel	104 279
Report en fonctionnement	28 654
Recettes réelles de fonctionnement	**26 013 912**
Dépenses d'exploitation des réseaux	21 513 335
Frais financiers nets	497 344
Charges de gestion courante	1 521 387
dont personnel	1 133 282
Dépenses réelles de fonctionnement	**23 532 066**
Épargne Brute	**2 481 846**
Remboursement Dette en capital	1 058 850
Épargne Nette	**1 422 996**
Emprunts nouveaux	315 000
Subvention	0
Report investissement N-1	-1 719 526
Autofinancement	557 527
Financement des investissements	**575 997**
Investissements nouveaux	**470 120**
Résultat brut disponible	**105 877**
Report d'équipement N+1	428 000
Résultat net disponible	**533 877**
Endettement (au 31-12)	14 906 115
Ratio de désendettement brut	6

QUI FINANCE ?

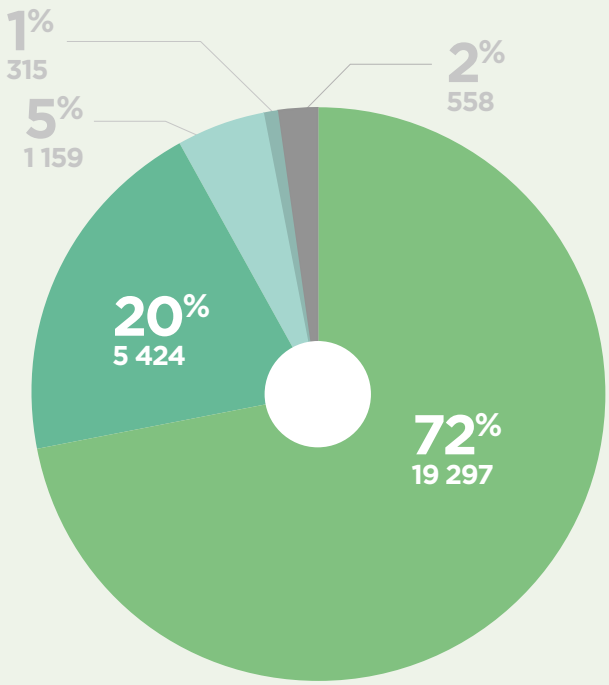

- LES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS
- LES CLIENTS ET AUTRES SERVICES
- LA RBFC ET LE GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
- L'EMPRUNT
- AUTOFINANCEMENT

QUELLES DÉPENSES ?

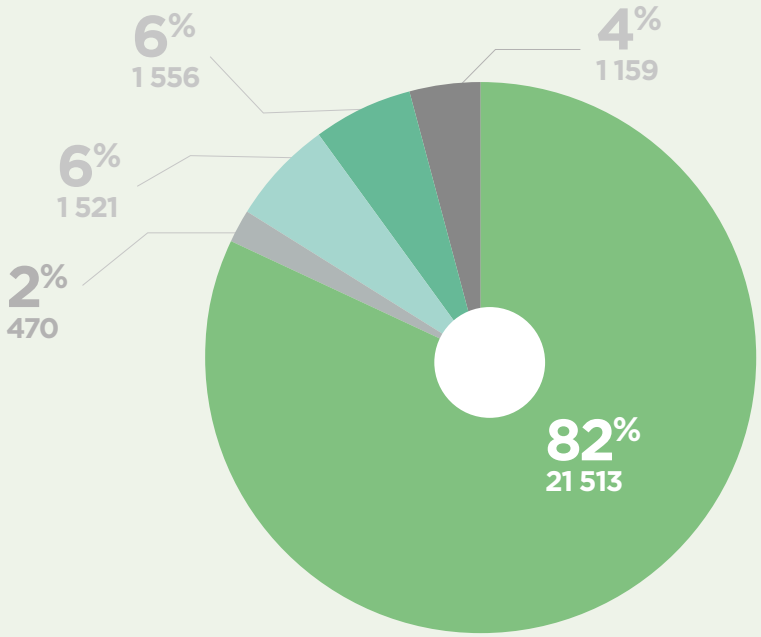

- LES DÉPENSES D'EXPLOITATION
- LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT
- LE FONCTIONNEMENT DU SMTC
- LA DETTE
- LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

COMMUNICATION
LES CAMPAGNES DE L'ANNÉE 2018

JANVIER 2018

CAMPAGNE VOEUX

MARS 2018

CAMPAGNE MOBILITÉ TRIPLE-PLAY

MAI 2018

CAMPAGNE VÉLO EN LIBRE-SERVICE

Campagne + **stand de promotion** du service VLS au centre -ville de Belfort à l'occasion de la fête du vélo

SEPTEMBRE 2018

Campagne + stand de promotion de l'offre Triple -Play sur le thème de la coupe du monde de foot

DÉCEMBRE 2018

Campagne + stand de Noël avec de nombreuses animations et jeux

CAMPAGNE RENTRÉE

CAMPAGNE NOËL

NOUVEAUTÉ 2018 : ACHAT DES TITRES DE TRANSPORT OPTYMO VIA L'APPLICATION TIXIPASS

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Dépliant: **Bilan optymo** *point sur la situation financière et les résultats par service*

Publication dans le magazine **«Vivre dans l'Aire Urbaine»** *de l'Est Républicain*

L'OFFRE TRIPLE-PLAY
BUS, VÉLO ET AUTO EN LIBRE-SERVICE

Depuis la création de la marque Optymo en septembre 2007, l'approche « service client » est au centre de la politique du SMTC et les résultats de fréquentation de notre réseau montrent que la satisfaction des clients doit rester un élément structurant de la politique de mobilité. L'approche client que nous avons développée permet d'optimiser l'offre de transports en commun en ajustant la production de l'offre aux besoins sociaux et territoriaux.

Durant ces années d'activité, le portefeuille client n'a cessé de croître, passant de 13 000 abonnés à plus de 70 000 aujourd'hui.
Appuyée sur des actions commerciales de terrain et des soutiens marketing, cette politique de développement a permis d'enregistrer pendant plusieurs années consécutives une augmentation significative du nombre de nouveaux clients.

Cependant, alors que le renforcement des offres avec le lancement de l'offre Triple-Play a amené spontanément de nouveaux profils de clients à rejoindre Optymo, l'arrêt de la politique commerciale en 2014 et des actions liées a généré un ralentissement de l'augmentation du portefeuille client.

En 2018, ce sont 3 327 nouveaux clients qui ont fait la demande d'inscription au Pass Optymo.

En décembre 2018, sur les 25 498 clients ayant utilisé au moins un service Optymo, 24 477 ont utilisé un seul mode dans le mois de décembre, 941 deux modes et 80 les 3 modes, ce qui démontre la pertinence et la complémentarité de l'offre Triple-Play.

LE RÉSEAU DE BUS

En 2006, année de référence avant la réorganisation, le réseau totalisait 4.8 millions de voyages, dont 3.6 sur le pôle urbain, soit 48 voyages par an et par habitant. En 2014, le réseau a dépassé les 9.5 millions de voyages dont près de 7.3 millions sur le réseau urbain, soit une progression de 103%.

Cependant, les restructurations sucessives de 2014, 2015 et 2016 ont eu un impact sur la fréquentation du réseau. Le total des voyages en 2017 était de 8 501 397, ce qui représentait une baisse d'un peu plus de 431 000 voyages par rapport à 2015.
En 2018, les résultats : 8 635 439 de voyages, montrent une hausse de la féquentation de 1.6% pour la deuxième année consécutive.

MOIS	Année 2017	Année 2018		%
Janvier	819 205	797 813	➡	-2.6%
Février	1 490 797	1 417 993	➡	-4.9%
Mars	2 366 157	2 326 734	➡	-1.7%
Avril	2 983 347	2 969 921	➡	-0.5%
Mai	3 758 191	3 742 446	➡	-0.4%
Juin	4 507 614	4 523 528	➡	0.4%
Juillet	4 892 655	4 939 237	➡	1%
Août	5 233 106	5 280 649	➡	0.9%
Septembre	6 060 683	6 127 852	➡	1.1%
Octobre	6 824 908	6 939 914	➡	1.7%
Novembre	7 636 885	7 791 094	➡	2%
Décembre	8 501 397	8 635 439	➡	1.6%

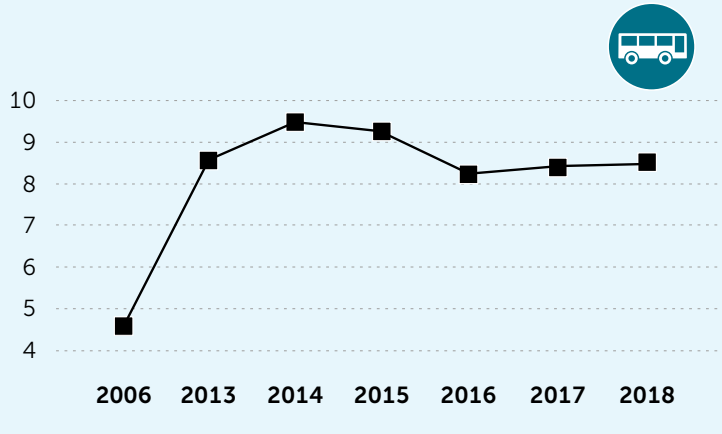

BILAN ANNUEL DE L'OFFRE TRIPLE-PLAY

LE VÉLO EN LIBRE-SERVICE

En avril 2013, l'offre VLS a été lancée et la RTTB a été chargée de son exploitation. Ce service est disponible 7 jours sur 7 et 24h/24, au tarif de 0.02€ la minute.
L'offre est déployée principalement sur la ville de Belfort et les communes d'Offemont, Bavilliers, Valdoie et Essert avec 270 vélos, répartis sur 31 stations.

Les résultats sont encourageants. En 2018, la barre de 100 000 locations a été repassée, soit une progression d'environ 10.7% par rapport à 2017.

Pour rappel entre 2016 et 2015, le service a accusé une baisse de 12% mais reste néanmoins une offre parmi les meilleures du marché.

MOIS	Année 2017	Année 2018		%
Janvier	1 731	3 832	↑	121.4%
Février	5 277	7 201	↑	36.5%
Mars	11 814	12 047	→	2%
Avril	19 960	20 256	→	1.5%
Mai	29 784	31 246	→	4.9%
Juin	43 126	42 531	→	-1.4%
Juillet	53 200	53 240	→	0.1%
Août	62 224	62 041	→	-0.3%
Septembre	71 242	74 465	→	4.5%
Octobre	81 346	86 068	↑	5.8%
Novembre	86 847	94 395	↑	8.7%
Décembre	90 436	100 117	↑	10.7%

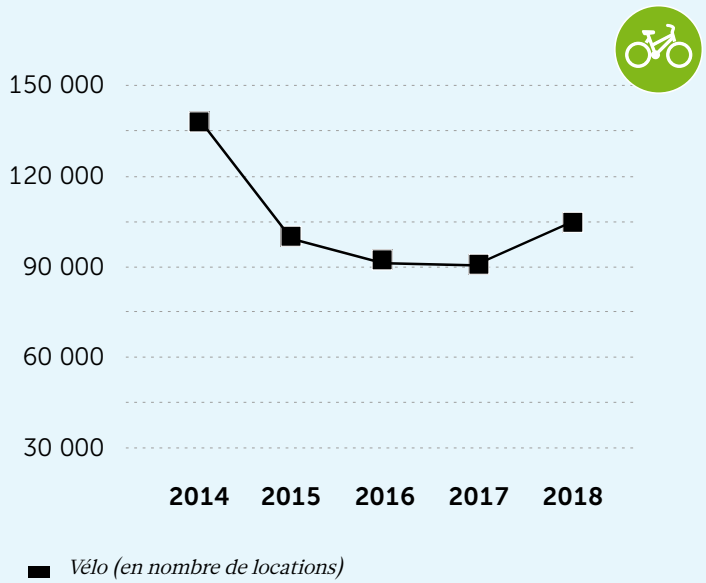

L'AUTO EN LIBRE-SERVICE

Depuis son lancement en janvier 2014 le service n'a cessé d'évoluer.

En 2018, 30% de la flotte a été renouvellée, Peugeot 208 et 308 SW ont remplacé Peugeot 207 et Renault Mégane Estate.

Avec 78 véhicules, citadines, berlines et utilitaires, répartis sur 62 stations, le service rencontre toujours un beau succès chez les clients.

Chaque mois de nouveaux clients s'inscrivent au service d'auto en libre-service, 3 948 clients à fin 2018 contre 3 587 en 2017 soit une progression de 10%. Ces clients ont presque atteint la barre symbolique des 1 million de kilomètres roulés en une année.

Avec ces résultats plutôt encourageants, il est prévu de continuer le renouvellement du parc automobile.

MOIS	Année 2017	Année 2018		%
Janvier	2 009	2 108	→	4.9%
Février	3 870	4 137	↑	6.9%
Mars	6 135	6 520	↑	6.3%
Avril	8 248	8 699	↑	5.5%
Mai	10 497	10 917	→	4%
Juin	12 699	13 269	→	4.5%
Juillet	14 428	15 390	↑	6.7%
Août	15 860	17 372	↑	9.5%
Septembre	17 731	19 478	↑	9.9%
Octobre	19 638	21 615	↑	10.1%
Novembre	21 601	23 894	↑	10.6%
Décembre	23 763	26 258	→	10.5%

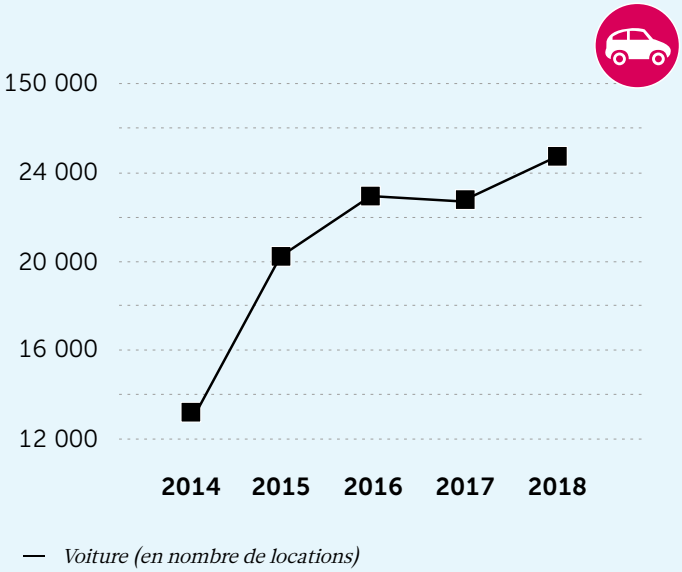

— *Voiture (en nombre de locations)*

optymo

optymo

optymo

optymo
optymo

Syndicat Mixte des Transports en Commun
Jonxion 1 - Parc d'innovation de Belfort Montbéliard
1 avenue de la Gare TGV - CS n°30602 - 90400 MEROUX
Tél. 03 84 90 99 25 - Fax. 03 84 21 23 85
www.smtc90.fr - www.optymo.fr